



COMMUNE D'AINAY LE CHATEAU

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du vendredi 1^{er} août 2014

L'an deux mil quatorze, le vendredi 1^{er} août à dix-neuf heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni en session ordinaire le Conseil Municipal de la Commune d'Ainay-le-Château.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Stéphane MILAVEAU	X	Gérard BARROY	X	Raynald GUIRIEC	X
Marc SIGNORET	X	Agnès BIRIN	X	Bernard JACQUET	X
Corinne TREBOSC	X	Mayeul BOUCAUMONT	X	Virginie LAVALETTE	abs
Thierry AUDOUIN	X	Isabelle COINE	X	Véronique SERMONDADAZ	X
Bernadette ACCOLAS	X	Annie GAUMET	X	Thierry TRUFFY	X

ASSISTAIENT ÉGALEMENT :

Françoise SCHEEPERS – Jean-Luc REBY

Compte-rendu du 20 juin 2014 (Absence de réunion en juillet)

- Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Point n° 1 : Travaux

- **Remparts** – Deux murs restent à être montés, comme défini mi-juillet, lors de la dernière réunion de chantier. L'achèvement aura lieu courant septembre 2014. Il restera environ 300 000 € à régler à l'entreprise COMTE. Le conseil municipal se réjouit de la belle réussite de l'opération. Monsieur le Maire rappelle qu'à l'origine, les travaux étaient indispensables face au mauvais état des murs d'enceinte, il s'agissait d'une question de sécurité publique. Après l'achèvement, il restera à prévoir la mise en lumière des remparts. A l'approche des festivités des 15, 16 et 17 août, le Conseil Municipal prévoit la pose d'affiches visant à prévenir les chutes pour les personnes qui, d'aventure, escaladeraient le muret d'enceinte.
- **Maison Place Paul Guignard** – Les travaux de création de deux studios ne sont pas envisageables aujourd'hui. Les devis dépassent largement l'enveloppe définie lors de l'établissement du budget.
- **Réunion en Sous-préfecture** - Monsieur le Maire informe avoir assisté à une réunion en Sous-préfecture de Montluçon. Cette réunion visait à préciser les projets des Communes du Pays de Tronçais, au regard de leurs finances. D'un point de vue financier, le fonds de roulement d'Ainay-le-Château s'élevait à 220 000 € en 2012, contre – 7 000€ en 2014. Cet écart s'explique par deux éléments conséquents : l'attribution de compensation versée à la Communauté de Communes dans le cadre des transferts de compétences et les emprunts importants qui ont permis le financement de la restauration des remparts et des travaux de raccordement d'assainissement pour le bourg nord. De ce fait, les projets de reprise du Charles VII et de création de logements locatifs sont reportés. Il convient de concentrer les objectifs sur des travaux rendus obligatoires comme la création de réseaux d'assainissement en mode séparatif, au départ de l'éco quartier ou la réparation d'une cuve du château d'eau.

- **Transfert de charges surévaluées** - Monsieur le Maire déplore le mode initial de calcul de l'attribution de compensation versée à la Communauté de Communes, approuvé par la CLECT (Commission Locale d'Evaluation de Charges Transférées). Les chiffres ont été basés sur les 12 derniers exercices avec prise en compte du C.C.A.B. (Contrat Communal d'Aménagement de Bourg). Par ailleurs, la Communauté de Communes a bénéficié directement de subventions jusqu'ici, perçues par la Commune. De ce fait, Monsieur le Maire informe s'opposer à des dépenses inutiles comme l'acquisition de deux cuves à fuel (école/mairie) qui ne se justifie pas. Il convient aussi de prendre en compte la baisse importante de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) qui est la principale dotation de l'état versée aux collectivités territoriales. Monsieur le Maire regrette que chaque commune ait l'obligation d'adhérer à un regroupement de communes de type EPCI.

Point n° 2 : Personnel communal

- Sept jeunes castelainaisiens ont été embauchés durant l'été pour effectuer des travaux d'entretien.
- Thierry TENZA, employé au service technique, est reconduit pour un an, en CUI (Contrat Unique d'Insertion) de 20 heures/semaine, subventionné en partie par l'état.
- Le recrutement d'ATSEM : 45 personnes ont postulé, 11 personnes qui répondaient aux critères, ont été reçues par la Communauté de Communes. Le choix de l'agent sera connu dans la semaine du 3 au 9 août.

Point n° 3 : St Jacques de Compostelle

Le Président de l'Association des Amis et Pèlerins de Saint Jacques, M. Bernard KIENZLER a fait le bilan des fréquentations du refuge municipal, depuis son ouverture, il y a 3 ans. La fréquentation est en hausse constante avec une majorité de marcheurs allemands, hollandais et belges.

A l'origine du projet, Mme Monique CHASSIN, alors présidente de l'association, avait eu un coup de cœur pour « la petite maison bourbonnaise, en très mauvaise état », propriété de la commune. Des travaux de rénovation avaient été alors effectués, subventionnés à hauteur de 80 %. L'association a à sa charge le mobilier et les charges de fonctionnement (eaux/électricité/téléphone). Le gîte est ouvert du 15 mars au 15 octobre, est entièrement géré par des hospitaliers qui accueillent les marcheurs. Ces hospitaliers, membres de l'association, se relaient tous les quinze jours. Le Président prévoit des portes ouvertes courant 2015 pour faire découvrir à la fois l'intérieur du refuge et le concept des marcheurs.

Point n° 4 : Associations - Manifestations

Lors de la réunion du 25 juin, la Commission d'Associations a noté les points suivants :

- **Société de Pêche** demande que l'étang soit recreusé et qu'une dune soit créée entre l'étang et le terrain de moto cross. Une rencontre sera programmée avec les présidents concernés.
- **Tennis club** : le court de tennis est à refaire ainsi que l'éclairage. Il est nécessaire d'anticiper les demandes de subventions, auprès du Conseil Général, dans le but de réaliser une plateforme sportive avec un sol multisports.
- **ACA** : l'association recherche toujours un local pour stocker du matériel.

- **Fanfare** : l'insonorisation de la pièce est toujours d'actualité. Des conseils seront demandés à un professionnel qui organise des spectacles.
- **J.S.P.** : Le Transport est très cher, pour les déplacements des jeunes sapeurs pompiers. Le bus de la Communauté de Communes pourrait être emprunté pour ces déplacements.
- **Sapeurs Pompiers** : demandent l'achat d'une bannière aux couleurs des pompiers.
- **Comité des Fêtes** : la subvention annuelle serait à revoir, afin d'englober les différentes manifestations réalisées dans l'année.
- **Moto cross** : Denis LIBERT, président du Racing Team de Bourges, organise une course sur prairie le 19 octobre sur une parcelle du domaine de la Brosse.

Point n°5 : Nouveaux habitants

Une cérémonie d'Accueil des nouveaux arrivants aura lieu le vendredi 12 septembre à partir de 18h00 en mairie. Une visite guidée du village sera effectuée par Nathalie PASQUIER et un vin d'honneur clôturera la cérémonie. Ce temps d'échange convivial est l'occasion de créer un dialogue entre les nouveaux arrivants et l'équipe municipale, de découvrir le village et d'informer sur les offres de services que propose la Commune.

Point n°6 : Centre Social

- Le Centre Social est en restructuration avec le départ de la secrétaire comptable et le départ programmé de la Directrice dans les 12 prochains mois.
- Le renouvellement du Projet Social qui décrit les missions du Centre Social pour les 4 prochaines années 2015-2018 est en cours d'élaboration, sur la base des retours des questionnaires diffusés dans l'ensemble des communes partenaires.
- Pour se faire connaître et promouvoir les activités proposées, une communication sera mise en place et pour cela, le Centre Social compte sur le soutien des communes. Toutes les informations pourraient ainsi être mises en ligne et diffusées sur les bulletins municipaux. En complément, le Centre Social prévoit une relation directe avec les C.C.A.S. afin de connaître les besoins éventuels.
- Le Centre Social propose la mise en place d'ateliers équilibre à Ainay-le-Château. Une conférence est programmée pour le 10 septembre à 15h00 à la maison des chaumes. Par ailleurs, des ateliers seront proposés tous les mercredis à partir du 17 septembre. Une communication sera faite au travers des associations castelainaisiennes et un courrier sera envoyé à toutes les personnes de plus de 70 ans.
- Le Centre Social est satisfaite de l'organisation de « Cap en foret », destiné aux familles qui ne peuvent pas partir en vacances. Cette activité, découverte de la forêt et de la campagne, a remporté un vif succès.
- L'Aide aux devoirs reprendra à Ainay-le-Château à la rentrée pour tous les enfants du CP au CM2.

Délibérations :

- **Taxes et produits irrécouvrables** : Le Comptable du Centre des Finances Publiques de Cérilly informe qu'il n'a pas pu recouvrer les titres du service Assainissement. Les sommes non recouvrées s'élèvent à 282,54€ de 2006 à 2011 et de 805 € de 2011 à 2012. Ces titres ont fait l'objet de poursuites diverses, sans succès. Le conseil accepte la décision d'admission en non valeur des produits non recouverts.

- **Eco quartier / SEAu - Compte-Rendu Annuel à la Collectivité Locale (CRACL)** Le conseil approuve le bilan actualisé au 31/12/2013 de la Société d'Équipement d'Auvergne ainsi que le compte rendu annuel d'activité et autorise le Maire à verser la participation communale d'un montant de 10 000 € au titre de 2014.

Question diverses :

- **Fleurissement - passage du jury**

Le jury départemental est passé fin juillet dans le cadre de la candidature de la Commune au Concours des Villes et Villages fleuris. Les résultats seront connus courant octobre. La Commune espère toujours l'obtention de sa première fleur.

- **Sictom**

Il a été demandé, par écrit, la modification du nombre de ramassage en ville et en campagne. Le Président, M. Bernard TIGÉ prévoit une visite dans chaque commune, afin de rencontrer les élus.

- **Cimetière**

Il est demandé de nettoyer un petit chemin bordant le cimetière.

- **Manifestations**

Une proposition de recenser les dates des festivités, de l'ensemble des communes, permettrait d'éviter que trop de manifestations ne se déroulent en même temps. A noter, l'organisation du marché semi-nocturne le samedi 2 août sur la Place du Champ de foire.

- **Cygnes/Canards sur la Sologne**

Des canards ont été achetés par la commune pour agrémenter la rivière. Monsieur le Maire recherche maintenant un couple de cygnes.

- **Fléchage du chemin d'accès à la rivière**

Il est difficile de prévoir un fléchage pour accéder aux remparts par la route de Meaulne, la passerelle n'étant pas appropriée pour la traversée d'engins lourds. Par contre, un fléchage pourrait être mis en place à partir de l'Avignon, indication des des remparts avec ses aires de pique-nique et WC publis. Des poubelles seront mises à dispositions à proximité côté des tables de pique-nique.

- **Foyer rural**

Il a été constaté qu'aucune indication permettait de savoir où se situait le disjoncteur, un affichage sera apposée.

- **Motard club Jouettois**

Dans le cadre des festivités de la fête de la St Germain à Jouet-sur-l'Aubois, le Motard Club Jouettois organise un rallye moto balade –sans esprit de compétition- qui traversera le 2 et 3 août Ainay-le-Château.

L'ordre du jour épuisé, M. le Maire lève la séance.

Le prochain conseil municipal aura lieu

Vendredi 19 septembre 2014 à 19h00